

République Française  
Département de l'Hérault  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 23 mai 2011

AVENANT À LA CONVENTION DU SITE D'ESCALADE DU JONCAS  
PRESTATION COMPLÉMENTAIRE POUR L'ÉDITION DU TOPOGUIDE

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 23 mai 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jean-François CADILHAC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Mme Hélène BARRAL, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, -M. Jean-Luc CROIZIER suppléant de M. Bernard DOUYSET, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Pascal DELIEUZE suppléant de M. Didier LAMONT, Mme Florence QUINONERO

Procurations :

M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. Jérôme CASSEVILLE, M. Gérard CABELLO

Absents :

M. Christian LASSALVY, Mme Marie-Claude BEDES, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, Mme Catherine JOSIEN

Quorum : 23	Présents : 36	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu le schéma de gestion et de développement des activités de pleine nature du Grand Site de France « Saint Guilhem le Désert – Gorges de l'Hérault »,

Vu le conseil communautaire du 20 décembre 2010 qui a délibéré en faveur d'une convention de partenariat avec l'association Parci-Parla, chargée de la réalisation des travaux de purge, de sécurisation et d'équipement de la falaise.

Vu que ce chantier a permis d'équiper une soixantaine de voies d'escalade, de différents niveaux de difficulté.

Vu que l'intégralité de ces itinéraires respecte les normes d'équipement de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade.

Considérant qu'afin de pouvoir assurer la promotion de cet équipement, La communauté de communes prévoit à présent l'édition d'un topoguide dont les objectifs seront multiples :

- Orienter les utilisateurs sur les différents secteurs, et l'accès aux voies
- Informer les utilisateurs du site à propos du niveau de difficulté et du matériel nécessaire
- Sensibiliser les grimpeurs au respect de l'environnement et à l'application des règles de sécurité

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

-D'approuver le contenu du présent avenant qui a pour objectif :

\* de compléter la convention de partenariat initiale signée avec l'association Parci-Parla en intégrant des prestations complémentaires, relatives à la réalisation d'un plan d'accès aux voies, la réalisation de photographies ainsi que la rédaction des contenus rédactionnels de l'ouvrage.

\* le service communication de la communauté de communes assurera l'homogénéisation des contenus ainsi que le travail d'édition.

-D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 453 le

Publication le

- 6 JUIN 2011

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

- 3 JUIN 2011

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Louis VILLARET  
34150 GIGNAC





**Avenant à la convention de partenariat avec l'association Parc Parla, pour l'équipement, l'entretien et l'animation du site d'escalade du Joncas, commune de Montpeyroux.**

La présente convention vise la formalisation d'un partenariat entre :

- la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, dont le siège se situe au 2, parc d'activités de Camalcé, BP 15, 34150 Gignac, représentée par son Président Louis Villaret.

Et

Parci-Parla, association régie par la loi 1901, dont le siège se situe au N°7, impasse Paloc – 34700 Lodève, représentée par son Président Guillaume Yvetot.

Vu la convention de partenariat pour l'équipement, l'entretien et l'animation du site d'escalade du Joncas – commune de Montpeyroux, et notamment son article 3 qui prévoit un accompagnement technique pour l'édition d'un topoguide.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 décembre 2010,

**Article 1 : prestation complémentaire – édition du topoguide**

Le présent avenant complète l'article 3 de la convention de partenariat : Accompagnement technique pour l'édition d'un topoguide.

Ces missions complémentaires ont pour objet :

- La réalisation d'un plan d'accès aux voies d'escalade, décliné sur le panneau d'accueil sur le site, ainsi que sur le topoguide
- La réalisation de 12 à 15 photographies illustrant les différents secteurs équipés et les voies d'escalade
- La réalisation de 10 à 20 photographies d'illustration, utilisées sur la première et la quatrième de couverture, ainsi qu'à l'intérieur du topoguide
- La rédaction des textes de présentation du site, de son historique et de l'environnement, ainsi que des recommandations d'usage du site.

L'ensemble de ces prestations s'élève au montant total de 2200 euros hors taxes.

**Article 2 : Conditions**

Les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Gignac, le....., en deux exemplaires originaux.

Pour la Communauté de communes Vallée de l'Hérault Louis Villaret, son Président :	Pour l'association <b>Parci-Parla</b> ; Guillaume Yvetot, son Président :